

Editorial du maire



La saison estivale s'achève. Elle a été marquée par une fréquentation importante de notre commune par des touristes venus chercher un peu de fraîcheur en Normandie. Un grand merci à tous les personnels mobilisés par le fonctionnement de notre camping municipal dont l'activité est intense l'été. La saison s'était engagée dès le mois de juin avec une forte mobilisation autour des commémorations du 75^{ème} anniversaire du débarquement qui, encore une nouvelle fois a constitué un événement marquant pour notre commune. J'espère que vous aurez pu prendre du repos et apprécier la belle saison avant de reprendre vos activités professionnelles ou scolaires pour les plus jeunes. Bon courage à tous pour cette rentrée.

Au cours de l'année passée, nous avons poursuivi divers aménagements de l'espace public afin de compléter les efforts déjà réalisés pour améliorer la sécurité des déplacements. Nous avons également concrétisé avec le soutien de nos amis anglais le projet d'espace multisports initié avec les jeunes de la commune. Nous souhaitons qu'il soit un lieu de divertissement pour les familles et d'apprentissage des sports pour les enfants de l'école.

Le dynamisme de la commune repose sur l'accueil de nouveaux habitants. Nous avons eu le plaisir de voir s'installer récemment de nombreuses familles dans les différents secteurs de la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue. Le développement maîtrisé de l'urbanisation va se poursuivre conformément aux orientations de notre plan d'aménagement et de développement durable pluriannuel. Ainsi les constructions vont bientôt démarrer dans la seconde tranche du lotissement des Coteaux du Marais dont la voirie provisoire est en cours d'achèvement. Par ailleurs, une modification de notre plan local d'urbanisme adopté en 2012 va permettre de poursuivre l'installation de nouvelles familles avec l'ouverture à l'urbanisation au cours des prochaines années de la seconde zone d'aménagement prévue par le plan local d'urbanisme au Sud de la route des Murailles. Cette urbanisation raisonnée est indispensable pour maintenir une évolution démographique positive et l'équilibre des générations au sein de la commune.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne rentrée !

Jean-Pierre LACHEVRE

Temps fort du 8 septembre 2018

La municipalité a organisé le 8 septembre dernier sur la place de la mairie, un temps convivial où anciens et nouveaux arrivants de la commune ont pu faire connaissance lors de l'inauguration officielle de la rénovation de la rue Grande. Ce moment a été marqué par la présence de Monsieur de Mourgues, président de la communauté de communes STM et de Monsieur Nouvelot, conseiller départemental. Affiches et diaporama ont permis de se remémorer les grandes étapes de la restauration du cœur de bourg et de la naissance du nouveau lotissement des Coteaux du Marais. Un apéritif a été offert à tous.

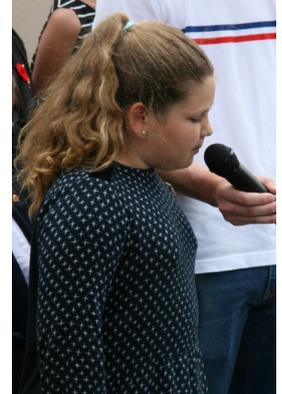


Les cérémonies du 75^{ème} anniversaire du Débarquement

Pour le 70^{ème} anniversaire du débarquement, nous avons accueilli 9 vétérans ayant débarqué sur la plage de Graye. Cette année, pour célébrer le 75^{ème} anniversaire, seul Patrick Moore, vétéran des Royal Engineers, était présent. Afin de conserver la mémoire des vétérans disparus, des portraits ont été affichés tout l'été dans le bourg et à la plage.



Le 6 juin s'est tenue une cérémonie émouvante entièrement organisée par les enfants de l'école qui avaient proposé avec l'accord des municipalités de donner le nom de Patrick Moore au groupe scolaire de Graye-Banville-Sainte-Croix. Quelques heures après avoir participé aux côtés du Président de la République et de la Première ministre britannique à la pose de la première pierre du futur mémorial britannique de Ver, Patrick Moore était honoré par les enfants de Graye avec qui il partageait chaque année des moments d'amitié. Merci aux enfants et à leurs enseignants d'avoir pris cette initiative qui perpétue la mémoire de nos libérateurs entre les générations.



Le 7 juin, une centaine de militaires, la fanfare de la Royal Yeomanry, des délégations britanniques, canadienne et polonaise ont participé aux côtés des habitants de Graye aux cérémonies commémoratives du 75^{ème} anniversaire du D-Day.



En soirée, à l'issue d'un cocktail arrosé par la pluie, deux concerts ont été donnés par la Royal Yeomanry puis par Nathan Moore chanteur leader du célèbre boys-band des Worlds Apart.



Nous remercions toutes les personnes qui ont assisté avec ferveur à ces commémorations et surtout celles qui ont contribué à leur organisation : personnel communal, élus, bénévoles et habitants qui ont accepté d'héberger des hôtes britanniques.

Patrick Moore était le dernier vétéran à avoir débarqué à Graye



Après avoir rejoint les Royal Engineers à l'âge de 19 ans et reçu une formation d'opérateur radio, Patrick Moore débarqua sur la plage de Graye le 6 juin 1944 dans la première vague d'assaut avec 263 autres soldats de la 85^{ème} compagnie des Royal Engineers. Il joua un rôle essentiel avec sa radio établissant un lien entre les soldats sur la plage et les navires au large. Après avoir procédé au déminage, Pat et ses compagnons aménagèrent dans l'après-midi du 6 juin la sortie de la brèche de Graye pour permettre aux troupes de rejoindre la route côtière. Ils séjournèrent à Graye jusqu'au 28 juillet et aidèrent à la reconstruction des infrastructures. Le pont Nottingham sur la Seulles en est encore un exemple.

Après la guerre, Pat engagea à Londres une carrière de sculpteur renommé. Après sa retraite, il continua à enseigner les arts et ce jusqu'à l'âge de 95 ans. Il était également un excellent guitariste et chanteur. Cette année encore, à 98 ans, il a chanté avec les enfants de l'école de Graye et est monté sur la scène avec son petit neveu Nathan.

Depuis près de 50 ans, Pat Moore venait chaque année à Graye où il comptait de nombreux amis. En reconnaissance des services rendus à la France, Pat a été décoré de la Légion d'Honneur le 19 mars 2016 à Graye. Son engagement est un exemple pour les générations futures et son nom donné à l'école nous rappellera qu'il ne saurait y avoir d'avenir sans mémoire.

Quelques semaines après avoir participé aux cérémonies du 75^{ème} anniversaire du D-Day, Patrick Moore est décédé le 14 juillet à l'âge de 98 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 31 juillet en présence d'une délégation de Graye.

Un espace multisports pour tous

Se doter d'un espace multisports constitue une évolution majeure en matière d'équipement sportif pour la commune. Tout a commencé lors d'une réunion citoyenne en novembre 2016 où les jeunes ont exprimé le souhait de pouvoir disposer d'un lieu de rencontre et de pratique du sport collectif. Des études plus poussées ont ensuite été menées pour mesurer la faisabilité du projet. Il s'agissait d'avoir des garanties sur l'utilité et la pérennité d'un tel équipement, sur sa bonne intégration dans l'environnement et sur les sources de financement possibles pour que l'investissement reste modeste.

Le site de la Ruche a été choisi pour installer la structure sportive car il présente beaucoup d'avantages. Sa situation reste assez centrale dans le bourg pour y créer un espace de vie accessible à tous. Le lieu, situé suffisamment à l'écart pour éviter les nuisances, est très sécurisé et pratique pour l'école qui utilise déjà les locaux de la salle des fêtes pour des séances de sport d'intérieur.



L'espace multisports offre de nombreuses possibilités : pratique du football, du handball, du basket et des sports de filet (volleyball, tennis, badminton). La multiplicité des équipements permet d'utiliser le terrain de manière variée sur toute sa longueur ou dans sa largeur.

Les travaux, confiés à la société Agorespace, seule entreprise à répondre au cahier des charges très spécifique imposé par la commune, ont été réalisés au cours des mois d'avril et mai derniers.

Une plateforme a d'abord été réalisée pour accueillir la structure sportive en aluminium/bois de grande qualité répondant aux normes environnementales en vigueur. Les installations sportives (buts, panneaux, filets, poteaux) ont ensuite été fixées, précédant ainsi la pose d'un gazon synthétique et la mise en place de marquages au sol. Un pare ballon a été ajouté en fin de chantier sur le pourtour du terrain.



Un jeune de la commune en recherche d'emploi a pu être embauché, le temps des travaux, pour compléter l'équipe d'Agorespace.

Sur le plan financier, le coût de l'équipement s'élève à 73 839,16 € HT. Il est certain que ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la participation financière inattendue de l'association des Inns of Court (régiment britannique) qui a fait un don issu d'un legs de 30 000 livres soit près de 35 000 € à la commune. Nous remercions infiniment nos amis anglais qui ont souhaité manifester leur soutien aux jeunes générations pour symboliser les relations d'amitié tissées depuis longtemps entre nos libérateurs, leurs familles et les habitants de la commune. Compte-tenu du don des Anglais, des économies substantielles réalisées sur le budget des animations pour les jeunes depuis trois ans, des subventions obtenues ou espérées du conseil départemental et du ministère des sports, il apparaît que **la part financée par la commune représentera entre 5 à 25 % du cout HT du projet global.**

L'inauguration de l'espace multisports a eu lieu le 7 juin, en clôture des cérémonies du 75^{ème} anniversaire du débarquement au cours d'une cérémonie émouvante où l'espace multisports a été baptisé City-stade Juno Beach 1944 conformément à la volonté des Anglais. Les jeunes de la commune et les soldats ont pu jouer ensemble au ballon sur le stade en guise de spectacle inaugural.



Les enjeux et objectifs poursuivis avec ce projet sont nombreux. Il s'agit notamment de créer une dynamique autour des sports collectifs dans la commune, de renforcer les structures sportives de l'école primaire et de mettre à disposition des nouveaux arrivants un équipement sportif structurant.

La commune, soucieuse de faire vivre au mieux l'espace multisports propose, en complément de l'accès libre du site aux jeunes et aux familles, **un cadre visant à renforcer l'offre sportive et à diversifier l'implication des publics.**

Ce nouvel équipement est en premier lieu une vraie opportunité pour l'école primaire du regroupement pédagogique de Banville, Graye et Sainte-Croix qui va utiliser le city-stade de manière régulière tout au long de l'année scolaire. Par ailleurs, la commune va signer une convention avec Seules Terre et Mer pour que les centres de loisirs de la communauté de communes puissent organiser périodiquement, le mercredi, des activités sportives gratuites encadrées par des animateurs spécialisés (tournois divers, jeux ludiques...) ouvertes aux jeunes de la commune et des communes voisines. De plus, la proximité des établissements médico-éducatifs du Château de Vaux sera l'occasion d'offrir la possibilité aux jeunes et aux adultes à besoins particuliers de profiter de la structure sportive sur des créneaux hebdomadaires spécifiques. La commune est également ouverte à l'accueil d'autres groupes.

Le premier tournoi de football encadré et organisé par les animateurs de la communauté de communes Seules Terre et Mer a eu lieu le 16 juillet dernier dans une ambiance très sympathique.



Vers une nouvelle organisation des activités pour les jeunes

Comme la compétence « petite enfance et jeunesse » a été transférée à la communauté de communes, il appartient à la municipalité de réfléchir à la manière dont elle peut continuer à soutenir les animations dans ce secteur.

Le centre de loisirs de STM situé à Creully sur Seules, avec lequel nous allons développer un partenariat propose d'ores et déjà des activités et des sorties très intéressantes.

Pour les enfants de 3 à 10 ans :

Contactez Sandrine RIFFI : 06 84 64 30 34, mail : clsh.orival@orange.fr

Pour les jeunes de 11 à 17 ans :

Contactez Stéphane Forgeais : 06 74 44 23 38, mail : forgeais@cdc-stm.fr

Les travaux de mise en sécurité se poursuivent

La sécurité des déplacements est une priorité qui fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Après l'aménagement de la rue Grande (trottoirs, stationnement), **des travaux ont été réalisés au printemps 2019 pour améliorer la circulation, le stationnement des véhicules et les déplacements des piétons dans la rue du Marais et place Michel Grimaux.** Ces aménagements étaient indispensables pour organiser et sécuriser les mouvements lors des entrées et sorties d'école. Ils ont également permis de faciliter la circulation des bus et ainsi de maintenir l'arrêt de bus place Grimaux.



Une douzaine de places de stationnement en épis ont été créées le long de l'extension du cimetière, la bande de roulement de la rue du Marais a été élargie sur son accotement nord, le fossé a été busé et une sente piétonne aménagée sur son accotement sud. Le revêtement de la chaussée a été entièrement refait et l'éclairage public va être prochainement étendu. Les véhicules peuvent dorénavant se croiser et stationner de manière ordonnée, les enfants cheminer en toute sécurité.

Le coût global de l'opération de voirie est de 101 354 € auxquels s'ajoutent 6 236 € pour l'éclairage public. Le département du Calvados a attribué une subvention de 16 000 € complétée par 10 747 € de la communauté de communes Seules Terre et Mer.

Il reste d'autres secteurs de la commune où des aménagements de mise en sécurité restent à réaliser. Dorénavant et déjà des extensions de l'éclairage public sont prévues pour supprimer des zones d'ombre rue Bosquain, sentier du Bougon et rue de la Démêlée.

Enfin la commune a acquis un appareil électronique pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans des secteurs dangereux. Il a été mis en place route de Sainte-Croix.

La seconde tranche du lotissement des Coteaux du Marais est lancée

D'importants travaux ont été réalisés après les fouilles archéologiques. Les réseaux, la voirie provisoire et les merlons destinés à accueillir des haies paysagères ont été implantés et installés au cours du premier semestre de l'année 2019. Les nombreux lots supplémentaires mis à disposition de nouveaux habitants sont très convoités.



Les voyages communaux

Le voyage communal 2018 a réservé aux participants présents une journée très agréable **sur la côte d'albâtre**. Le matin visite guidée du Palais de la Bénédictine à **Fécamp** avec la découverte de la distillerie aux alambics de cuivre où s'opèrent les distillations et infusions des 27 plantes et épices qui composent la liqueur et passage dans les impressionnantes caves de stockage des fûts.



Après un déjeuner copieux au Casino, direction **Etretat** avec une visite à bord d'un petit train touristique pour découvrir la ville et son point de vue panoramique depuis la falaise d'Amont, le tout dans une ambiance de détente et de convivialité.

Le voyage communal 2019 a eu pour thème « **Un peu de Magie Parisienne en Normandie** ». Tout le spectacle s'est déroulé à merveille, sans beaucoup de répit : une chanteuse qui enchaîne Edith Piaf, Céline Dion puis un spectacle de danseuses french cancan et tango, des artistes de proximité et les autres danseuses (sans oublier l'air de Jazz !), les tours de magie, le tout avec nos participants qui n'ont pas hésité à collaborer, certains s'en souviendront ! La journée très ensoleillée s'est achevée avec un repas servi autour du lac de Pont l'Évêque.



Les sorties sont toujours un succès partagé avec beaucoup de plaisir et d'amitié malgré une légère baisse de leur fréquentation.

Les animations du comité des fêtes

La nouvelle équipe du comité des fêtes inscrit son action dans la continuité des animations habituelles et apporte aussi des innovations. En 2018, elle a organisé une soirée couscous avec karaoké. En 2019, les habitants ont été conviés à la traditionnelle galette des rois. Le comité des fêtes a aussi prêté main forte et du matériel à la municipalité pour préparer la réception du 75^{ème} anniversaire du débarquement. Le 27 juillet, jour du feu d'artifice, un pique-nique géant a été proposé. Enfin, le 11 août, le vide grenier co-organisé par le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves a été vraiment réussi. Il a réuni près d'une centaine d'exposants. Les conditions météorologiques favorables ont incité une foule nombreuse à visiter les stands tout au long de la journée. Le bilan global est donc très encourageant. **Ne manquez surtout pas le repas de fin d'année qui aura lieu le 23 novembre prochain !**



Des manifestations culturelles au contact des habitants

Les weekends essentiels organisés par STM ont permis de mieux faire connaître les communes, leur histoire, leur environnement et leur patrimoine aux habitants du territoire. L'exposition itinérante et les animations dans les écoles ont eu un très grand succès. **Le 7 août**, une cinquantaine de personnes ont participé à une séance « **mon village se raconte spécial juin 1944** » organisée par la commune de Graye sur le site de la croix de Lorraine en partenariat avec l'Association pour le développement du tourisme et des loisirs dans le Bessin (ADTLB). Les témoignages des personnes qui étaient présentes à cette époque ont été très appréciés.

L'usage des produits phytosanitaires interdit aux non professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne sont plus autorisées à utiliser des pesticides chimiques pour l'entretien des espaces verts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouvertes au public. Seuls, les cimetières et les infrastructures non accessibles au public ne sont pas concernés par l'interdiction. La commune de Graye respecte strictement cette réglementation, ce qui explique comme ailleurs la présence accrue de mauvaises herbes sur les voies publiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'usage et la détention des pesticides chimiques sont également interdits pour les particuliers. Les seuls produits dorénavant utilisables par les jardiniers amateurs sont les produits de biocontrôle, les produits utilisés en agriculture biologique et ceux à faible risque. Le non respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale pouvant être lourdement sanctionnée (amende et peine d'emprisonnement).

Pour en savoir plus : <http://www.jardiner-autrement.fr> ou www.ecophyto-pro.fr

Un nouvel agent de surveillance de la voie publique



La commune est confrontée à de nombreuses incivilités (dégradations sur les biens publics, stationnements illégitimes, dépôts sauvages, déjections d'animaux sur la voie publique...) et à des conflits de voisinage.

En période estivale, il faut également pouvoir faire appliquer la réglementation de la plage et notamment l'interdiction de la présence d'animaux (chiens, chevaux) pour des raisons sanitaires. Afin de contribuer à la sécurité publique, la commune emploie à temps partagé avec la commune de Ver sur Mer un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) qui a compétence pour constater les infractions et dresser procès-verbal. Cet agent est en relation avec la gendarmerie. Tout problème peut lui être signalé à l'adresse suivante : asvplittoral@gmail.com

Une cabine aux livres

Vous avez sans doute remarqué la cabine téléphonique anglaise installée à proximité du rond-point du calvaire. Savez-vous qu'elle contient des livres en tous genres que vous pouvez emprunter gratuitement ? Alors, n'hésitez pas à venir la visiter et à y déposer des livres que vous avez aimés et qui feront plaisir à d'autres lecteurs.



Informations complémentaires

Etat civil juin 2018 - Juillet 2019

Naissances

Naël LAMBERT
Nell NORIS
Louna HUE

Cathia CONSTANT et
Emmanuel TACCHI

Décès

Jean CORDRAY
Gérard HUET
Pierre-Bruno JUY
Paulette POCHAT
Arlette LE BELHOMME
Janine BAZIN
Henri-Noël JUY
Christian CHAUVREAU
Denise LESAUNIER
Stéphanie BAGLIN

Mariages

Sandrine FOUQUES et
Sébastien COSME
Ana VEGA LLAJA et
Hugo REIZINE
Catherine ZEBISC et
Frédéric DUBOIS

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Le mardi de 10h à 12h – Le jeudi de 16h à 18h30
Le samedi de 10h30 à 12h30

Contact mairie et informations municipales

Tél : 02 31 37 90 59

Courriel : mairiedegraysurmer@orange.fr

Site : www.graye-sur-mer.org

Ecole

Tél : 02 31 37 14 40

Site : <http://rpigrayebanville.jimdo.com/>

Communauté de Communes (STM)

Place Paillaud – 14480 Creully sur Seulles
Tel : 02 31 77 72 77

Courriel : contact@cdc-stm.fr

Site : www.seulles-terre-mer.fr

Contact pour la collecte et le tri des déchets

Tél : 02 31 77 72 76

Courriel : m.chapelot@cdc-stm.fr

Aide à domicile et Service à la personne

Tel : 02 31 51 72 67